

Démarche : Auto-évaluation de l'activité de MJPM sur Paris 2025 : 3° personnes désignées dans la déclaration prévue à l'article L472-6 du CASF

Organisme : service protection des majeurs vulnérables, département protection et insertion des adultes

Identité du demandeur

Email

Etablissement
SIRET

Dénomination

Forme juridique

Formulaire

Cette auto-évaluation a pour but d'apprécier pour l'année 2025 les bonnes pratiques des mandataires judiciaires à la protection des majeurs inscrits sur la liste établie pour le département de Paris.

MJPM : préposés d'établissement hébergeant des majeurs

Notice d'utilisation

Identification

Nom

Prénom

Adresse du lieu principal d'activité

Avez-vous un agrément dans un autre département que Paris ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Liste des autres agréments

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐

Auto-évaluation de l'activité de MJPM sur Paris 2025 : 3° personnes désignées dans la déclaration

- ☐ 78 - Yvelines
- ☐ 91 - Essonne
- ☐ 92 - Hauts-de-Seine
- ☐ 93 - Seine-Saint-Denis
- ☐ 94 - Val-de-Marne
- ☐ 95 - Val-d'Oise
- ☐ ZZ - Hors Île-de-France

1.-Installation

Un local permettant la confidentialité des entretiens est-il accessible aux PMR (personnes à mobilité réduite) ?

Cochez la mention applicable

- ☐ Oui
- ☐ Non

Votre bureau est-il clairement identifié au sein de votre établissement ?

Cochez la mention applicable

- ☐ Oui
- ☐ Non

Une permanence est-elle organisée pour les majeurs protégés ? Est-elle prévue dans le règlement de fonctionnement et le contrat de séjour des majeurs protégés ?

Cochez la mention applicable

- ☐ Oui
- ☐ Non

2.-Organisation et formation

Dans l'exercice de vos missions, disposez-vous d'un ordre de mission permanent pour vos déplacements ? Un système est-il organisé par votre structure (véhicule de service, voiture personnelle) ?

Cochez la mention applicable

- ☐ Oui
- ☐ Non

Le local dispose t-il d'un équipement informatique professionnel dédié à l'activité MJPM ? Pour les équipements partagés, le MJPM a t-il un code d'accès spécifique lui permettant d'assurer la confidentialité de son activité ?

Cochez la mention applicable

- ☐ Oui
- ☐ Non

Disposez-vous de suffisamment de fournitures durant l'année pour votre exercice des mesures de protection ?

Cochez la mention applicable

- ☐ Oui
- ☐ Non

Auto-évaluation de l'activité de MJPM sur Paris 2025 : 3° personnes désignées dans la déclaration
Le courrier qui vous est destiné dans le cadre des mesures de protection vous est-il bien remis directement et non décacheté ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Votre fonction de MJPM est-elle identifiée dans les chambres de vos majeurs protégés ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Estimez-vous que le nombre de mesures que vous exercez présente un risque pour votre activité (au vu de votre organisation trop ou pas assez de mesures) ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Combien de mesures gérez-vous ?

Avez-vous obtenu le CNC ou la licence professionnelle MJPM ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Avez-vous connaissance et copie de l'assurance qui couvre votre activité MJPM ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Avez-vous accès à une ou des formations organisées par la CPAM de votre territoire sur les évolutions et l'ouverture de droits santé et autres ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Avez-vous organisé la continuité de prise en charge de vos mesures de protection en cas d'absence de votre part ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

3.-Prise en charge

Si vous exercez des mesures de protection dans plusieurs établissements, avez-vous une unique trésorerie référente ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Oui

☐ Non

☐ Je n'exerce pas dans plusieurs établissements

Auto-évaluation de l'activité de MJPM sur Paris 2025 : 3° personnes désignées dans la déclaration

Utilisez-vous un logiciel compatible avec Hélios ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Existe-t-il un document formalisé sur la procédure de remise de l'argent de vie (identification du circuit et des acteurs) ? Rencontrez-vous des difficultés avec la régie de votre établissement pour la remise de l'argent de vie ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Exercez-vous un contrôle sur la remise sur de l'argent de vie (document d'attestation) ? Manipulez-vous directement, mais de manière exceptionnelle, des liquidités pour vos majeurs protégés ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

La remise de l'argent de vie (en partie ou en totalité) est-elle soumise à condition par le personnel (personnel éducatif ou de santé) de l'établissement ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

4.-Maîtrise des risques institutionnels

Dispensez-vous des actions de sensibilisation sur la protection juridique des majeurs auprès des personnels de votre établissement ?

Interventions sur la protection juridique auprès des personnels de ou des établissements, plan de développement des compétences identifié, réunion de synthèse des personnels ayant en charge les usagers, mesures informelles mises en place en cas d'urgence à statuer sur une mesure

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Avez-vous un document de procédure spécifique sur le signalement des faits de maltraitance de vos majeurs protégés (rédigez-vous le signalement et les démarches à suivre) ? Avez-vous formalisé une procédure de transmission de vos signalements auprès de la justice, du PCD, de l'ARS et de la DDETS ou la DRIETS ?

Procédures ou protocoles écrits, réunions de synthèse des personnels ayant en charge les usagers, indépendance dans le traitement et dans l'initiative des signalements vis-à-vis des autorités administratives

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Vos signalements doivent-ils avoir obligatoirement le visa de votre direction ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Si vous exercez en établissement de santé, pouvez-vous directement saisir la CDU quant à une situation concernant un

Auto-évaluation de l'activité de MJPM sur Paris 2025 : 3° personnes désignées dans la déclaration majeur protégé ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Oui

☐ Non

☐ Je n'exerce pas en établissement de santé

Pouvez-vous saisir directement les personnes qualifiées de votre département quant à une situation concernant un majeur protégé ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Procédez-vous régulièrement à une actualisation de votre profil "mandataire" sur la plateforme e-MJPM ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Quelle est la date de mise à jour ?

5.-DIPM

Le DIPM est-il réalisé systématiquement à l'ouverture de la mesure ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Le DIPM est-il transmis systématiquement au juge ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Une actualisation formelle du DIPM a-t-elle été réalisée ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Une actualisation annuelle du DIPM avec compte de gestion est-elle réalisée ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Une actualisation formelle, mais non annuelle a-t-elle été réalisée ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non